

## **25/04/2018 - Demande d'asile : des procédures plus efficaces dans l'UE – Rachida Dati (PPE, Fr)**

« Alors que l'Union européenne fait face à l'une des crises migratoires les plus importantes de son histoire, il est urgent de trouver une réponse efficace pour lutter contre l'immigration illégale et gérer plus efficacement les procédures d'asile », a déclaré Rachida Dati (LR, PPE, Fr)

« La commission des Libertés civiles du Parlement européen s'est prononcée aujourd'hui sur la procédure commune de protection internationale dans l'Union. Ce rapport intègre mes propositions pour la création d'une liste européenne commune de pays d'origine sûrs. Celle-ci accélérera efficacement les procédures d'asile, en réduisant les délais et en permettant de reconduire rapidement ceux qui ne sont pas éligibles à l'asile en Europe. C'est une première et une réelle avancée ! Cette harmonisation européenne des pays dits d'origine sûrs empêchera des individus de faire des demandes d'asile abusives, en choisissant l'État membre en fonction de sa liste nationale de pays sûrs », a ajouté la députée.

« Malgré l'adoption de cette mesure, d'autres points indispensables pour réguler les flux migratoires et faire face aux enjeux sécuritaires n'ont pas été suffisamment intégrés à ce texte affaibli par la gauche, d'où mon abstention sur le vote final », a conclu Rachida Dati.